



PONT-A-CELLES

ENQUETE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne : La demande de permis unique de classe 2 de KNDS Belgium SA, rue Grinfaux 50 à 7181 SENEFFE, pour réaménager des lignes de traitement de surface, remplacer et déplacer une ligne de mise en peinture, rehausser un bâtiment remplacer une dalle, aménager une nouvelle dalle et modifier les conditions de déversement des eaux usées industrielles (CrVI et Cyanure) sur le territoire de la Commune de SENEFFE. N° du dossier DPA : 10019339 et n° du dossier Commune de Seneffe : PUN/25/243.

Projet de catégorie C (projet sans étude d'incidences sur l'environnement).

Localisation : KNDS BELGIUM MECAR - rue Grinfaux 50 à 7181 SENEFFE

Autorité compétente : Le Collège communal de Seneffe

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 4 juin 2025	Le 10 juin 2025	Administration communale de Pont-à-Celles Service Cadre de vie Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles Le 24 juin 2025 à 16 heures	Collège communal Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles environnement@pontacelles.be

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Une enquête publique est également organisée sur le territoire de la Commune de Seneffe et la Ville de Nivelles. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h00 ou sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) au 071/84.90.63 ou via environnement@pontacelles.be.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Sous peine de nullité, les observations écrites sont datées et signées ; les envois par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : Christophe ALLARD : 067/87.64.11 ou christophe.allard@knds.be ;
- du Service Public de Wallonie – Département des Permis et Autorisations - Direction de Charleroi : 071/65.47.79 ;
- du Service Public de Wallonie – Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme – Direction du Hainaut II - Urbanisme : 071/65.49.50 ;
- du service Environnement de la Commune de Seneffe : 064/52.17.20 ou environnement@seneffe.be ;
- du service Cadre de vie (Environnement) de la Commune de Pont-à-Celles : 071/84.90.63 ou environnement@pontacelles.be.

A Pont-à-Celles, le 2 juin 2025.

Le Directeur général

G. CUSTERS



Le Bourgmestre

P. KNAEPEN